

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 6 décembre 2018

Date de convocation : 3 décembre 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 15 Procurations : 4 Votants : 19

L'an deux mille dix-huit, le 6 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Michel AURIGNAC, Martine BERT, Corinne BIRA, Marie-Françoise CAPELANI, Jean-Jacques CLAVERIE, Antoine CUYAUBERE, Marie-Joëlle DEBATY, Georges GUILHAMET, Guy LABARRERE, Sandrine LARBIOUZE, Alexandre LARRUHAT, Patrick MOURA, Michèle NAVARRO, Corinne PANATIER

EXCUSÉS: Delphine CRASPAY, Jean-Marc DOURAU, Michel LAUVAUX, Marie-Gabrielle MONSET

PROCURATIONS: Delphine CRASPAY à Alexandre LARRUHAT, Jean-Marc DOURAU à Martine BERT, Michel LAUVAUX à Guy LABARRERE, Marie-Gabrielle MONSET à Corinne PANATIER

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

DÉLIBÉRATION N° 2018-62 : Ligne de trésorerie

M. le Maire avise le Conseil Municipal qu'il convient d'ouvrir une ligne de trésorerie sur la base de 170 000 €.

Il rappelle les caractéristiques de cette ligne de trésorerie, qui pourrait être souscrite auprès de la Banque Postale, après consultation de plusieurs banques.

Montant : 170 000 €

Durée : 364 jours

Taux d'intérêt : Eonia + marge de 0,890 % l'an

Base de calcul : exact/360 jours

Modalités de remboursement : paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale

Date de prise d'effet du contrat : 4 janvier 2019

Garantie : néant

Commission d'engagement : 400,00 € payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat.

Commission de non utilisation : 0,100% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8^{ème} jour ouvré du trimestre suivant.

Modalités d'utilisation : tirages/versements - Procédure de crédit d'office privilégiée

Date de réception de l'ordre en J avant 16 h 30 pour exécution en J + 1 ; au plus tard trois jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne. Montant minimum 10 000 € pour les tirages

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE d'ouvrir une ligne de trésorerie de 170 000 € auprès de la Banque Postale.

AUTORISE le Maire à signer le contrat et toute pièce afférente à ce dossier.

VOTE

POUR	19
CONTRE	
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme

Le Maire



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 07/12/2018

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 07/12/2018